



Province
de Liège

Tourisme



Centre Nature de Botrange

Le plaisir de découvrir le Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel sur une trottinette !



Bienvenue sur nos trottinettes !



Le « **Centre Nature de Botrange** » vous propose :

un choix de promenades accompagnées en **trottinette tout terrain** et vous invite

à **découvrir** autrement des sites naturels, historiques et ruraux exceptionnels

du **Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel**.

Pour tout groupe structuré de minimum 15 personnes :

Ecoles – familles – amis – entreprises – anniversaires.

Age conseillé pour pratiquer la trottinette :

A partir de 9 ans – dès la quatrième année primaire.

Uniquement sur réservation :

Demi-journées – excursions scolaires – séjours pédagogiques à Ovifat et Bévercé.

Période :

Toute l'année sauf période d'enneigement.

Objectif



Chaque ***promenade en trottinette***, chaque ***découverte du patrimoine naturel, historique et rural du « Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel »*** permet à chacun, enfant, jeune et adulte, de ***s'arrêter*** et de ***s'émerveiller***, de ***se taire*** et de ***respecter***, de ***communiquer*** et d'***écouter***, de ***découvrir*** et d'***apprendre***, de ***se surpasser*** et de ***se détendre***.



Pourquoi la trottinette ?

A propos de la trottinette tout terrain :

- moyen de déplacement ludique et original,
- facilité d'utilisation : pas de changement de vitesse, pas de réglage préalable, centre de gravité très bas, freins adaptés,
- accessible à tous à partir de 9 ans,
- engin léger et silencieux : respect de l'environnement lors des déplacements,
- procure une multitude de sensations différentes selon la façon de s'en servir,
- utilisable par tous les temps : prévoir un équipement en fonction de la météo,
- nos paysages offrent de beaux itinéraires ... et souvent de surprenantes petites descentes de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres.



La pratique de ce sport :

- favorise le goût de l'effort, la ténacité, le dépassement de soi,
- engendre le respect des autres et du groupe,
- aiguise l'entraide et le plaisir de randonner ensemble,
- développe une bonne coordination psychomotrice : être capable de trouver le bon équilibre, de choisir et maintenir son propre trajet, de freiner à temps pour éviter toute collision, de regarder autour de soi, de changer régulièrement de jambe motrice et d'adopter différentes positions en roulant.

Respect de l'environnement

Je ne trouble pas la tranquillité d'un lieu par des cris, des bruits, des appareils sonores, ... :
mon passage doit être le plus calme possible.

Je reste sur les chemins et sentiers balisés ouverts à la circulation
afin de ne pas perturber l'équilibre entre la végétation et les animaux.

Je ne cueille aucun élément de la flore si je n'y suis pas invité
par le responsable de l'activité.

Je ne coupe aucune branche d'un arbre sur pied.

Je ne jette aucun déchet si petit soit-il : emballage de friandise, bouteille en plastique,
mouchoir en papier, ... Je reprends tout dans mon sac à dos ou dans mes poches.

Je n'allume aucun feu et ne fume pas : un incendie peut devenir une catastrophe !

Je respecte les panneaux d'interdiction et les indications en période de chasse :
il en va de ma sécurité.

Je m'installe dans un endroit prévu par le guide ou l'enseignant pour pique-niquer.

Je ne campe pas dans la forêt.

**Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles
peut avoir comme conséquence
l'arrêt partiel ou définitif de l'activité dans le Parc Naturel.**

Les promenades

La **longueur** des promenades en trottinette tout terrain varie entre **4 km et 25 km**.

Les **promenades sont encadrées** par vos moniteurs, vos enseignants et par un guide accompagnateur du « Centre Nature de Botrange ».



Les combinés

Le « **Centre Nature de Botrange** » offre une gamme variée
d'activités passionnantes :

voir www.botrange.be : « **Animations pédagogiques** ».



Le « **Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel** »
abrite également

le **Château de Reinhardstein**, le **Barrage de la Gileppe**,
le **Railbike** des Hautes Fagnes,
et, à ses portes,
l' **Abbaye de Stavelot**, le **Malmundarium**,
Spa, la **ville des eaux**, le **Domaine de Bérinzenne**, ...

La **combinaison** de l'une de ces nombreuses animations avec une promenade
en **trottinette tout terrain** permet à votre groupe de vivre
une journée enrichissante dans les **Hautes Fagnes**.

Déjà une **journée complète** « **excursion scolaire** » à partir de 15,00 € :
une promenade en trottinette et une découverte « **Nature** » ou « **Histoire** » !

Les itinéraires et le tarif

Le prix est calculé par trottinette sur une base de minimum 20 participants payants.

Le prix comprend :

la trottinette, le gilet de sécurité fluo et le casque, le déplacement des trottinettes et leur récupération, la présence d'un technicien du « Centre Nature de Botrange » en camionnette, durant toute la promenade et la présence d'un guide accompagnateur en trottinette.

Ce que le prix ne comprend pas :

l'assurance des participants, le bris, la perte et le vol, les déplacements du groupe avant ou après la promenade.

Pour tout groupe d'enfants et de jeunes jusqu'à 18 ans (écoles, mouvements de jeunesse, familles, ...), nous exigeons l'encadrement suivant :

- de 1 à 15 participants : présence requise de 2 adultes responsables de votre groupe,
- de 16 à 25 participants : présence requise de 3 adultes responsables de votre groupe.

Nous accordons la gratuité à ces adultes.

Du Centre Nature de Botrange (altitude 653 m) vers :

Arrivée :	Altitude :	Longueur :	Durée :	Tarif :
Signal de Botrange – Centre Nat.	653 m	04 km	01h30'	8,00 €
Voie Adam : aller et retour	653 m	05 km	01h30'	8,00 €
Gîte d'étape de Ovifat	605 m	08 km	02h00'	10,00 €
Château de Reinhardstein	530 m	10 km	02h30'	13,00 €
Moulin du Bayehon	497 m	10 km	02h30'	13,00 €
Ancienne gare de Leykaul (D)	510 m	11 km	02h30'	15,00 €
Auberge de Jeunesse - Bévercé	355 m	16 km	03h00'	17,00 €
Ancienne gare de Stavelot	280 m	26 km	03h30'	18,00 €
Chemin Henrotte à Spa	278 m	23 km	03h30'	18,00 €
Hameau de Royompré - Jalhay	271 m	22 km	03h30'	18,00 €

De Hockai Hautes Fagnes (altitude 550 m), sur ravel et pré-ravel, vers :

Arrivée :	Altitude :	Longueur :	Durée :	Tarif :
Ancienne gare de Stavelot	280 m	13 km	02h00'	15,00 €
Chemin Henrotte à Spa	278 m	13 km	02h00'	15,00 €
Hameau de Royompré - Jalhay	271 m	14 km	02h30'	16,00 €
Ancienne gare de Malmedy	350 m	22 km	03h00'	18,00 €

De Fermes en Fagnes – Jalhay (altitude 546 m) vers :

Arrivée :	Altitude :	Longueur :	Durée :	Tarif :
Hütte – Eupen	280 m	17 km	02h30'	17,00 €
Barrage de la Gileppe	300 m	20 km	03h00'	18,00 €
Vallon de la Borchenne - Béthane	223 m	23 km	03h30'	18,00 €

De l'ancienne gare de Waimes (altitude 510 m) vers :

Arrivée :	Altitude :	Longueur :	Durée :	Tarif :
Ancienne gare de Malmedy	350 m	09 km	01h30'	12,00 €
Ancienne gare de Stavelot	280 m	17 km	02h30'	17,00 €

Les combinés, les events, les séjours « Sports Nature », ... :

Un **devis gratuit** est établi pour toute commande « sur mesure ».

Tarif spécial « anniversaire enfants » :**Ages :**

9 ans à 14 ans.

Nombre de participants :

Maximum 20 enfants + 2 ou 3 adultes responsables du groupe.

Trajet :

Centre Nature de Botrange – Moulin du Bayehon : 10 km.

Prix :

Forfait de 150,00 €

Variante avec remontée en char à bancs :

Forfait de 220,00 €

Avant la promenade en trottinette

Bien se préparer !

Il est de votre responsabilité de vérifier que chaque participant est capable de rouler correctement sur un vélo ou sur une trottinette. Il ne nous est pas possible d'emmener une personne inapte à ce critère, par respect pour elle et pour le groupe.

Une bonne forme physique correspondant à celle d'un marcheur est requise pour bien apprécier ce moyen de locomotion original.



Bien s'équiper !

Chaque participant doit prévoir une paire de gants (port conseillé), une paire de chaussures de marche, un équipement adapté aux conditions météorologiques du moment, un petit sac à dos, une bouteille d'eau, une collation et un pique-nique si nécessaire, un petit sac en plastique avec des vêtements pour se changer au terme de l'activité et de quoi protéger le siège de votre véhicule :

[une descente en trottinette laisse toujours des traces !](#)

Le responsable de votre groupe doit emporter une **trousse de secours « premiers soins »**.

Nous fournissons :

un gilet fluo et un casque à chaque participant : port obligatoire.

Sur place, avant et après la promenade en trottinette

Avant de commencer toute promenade à trottinette, vous devez prévoir la dépose du groupe au point haut et sa récupération au point bas avec votre (vos) véhicule(s) : autocar(s), voiture(s).

Dans certains cas, nous pouvons vous proposer les services de notre minibus (8 places) : vos conducteurs descendent vos voitures au point bas avant la promenade et nous les remontons vers le point de départ. Cela vous permet de retrouver vos véhicules à l'arrivée, ou bien, l'activité débute directement et nous remontons les conducteurs avec notre minibus après la promenade.

Sur devis, nous pouvons vous proposer les services d'un transporteur : autobus ou autocar.

Autre possibilité, uniquement vers le Centre Nature de Botrange : la remontée en char à bancs (24 places).



Et, enfin, utilisation possible des transports en commun au départ et/ou à l'arrivée de certaines promenades.

Contact

ASBL CENTRE NATURE DE BOTRANGE MAISON DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES – EIFEL

Route de Botrange, 131

4950 Robertville

Téléphone : 080 44 03 00 - Fax : 080 44 44 29

www.botrange.be



Pour toute information :

Jean-Michel Despontin

Responsable « Sports Nature »

080 44 03 99 GSM : 0476 79 55 79

jean-michel.despontin@botrange.be

Conditions générales

01. Responsabilités

Dans tous les cas, sans aucune exception, les utilisateurs des trottinettes tout terrain, des raquettes, des skis ou des luges sont responsables du matériel, de leur propre sécurité sur les trajets empruntés et des tiers.

Cette responsabilité est applicable à toute activité organisée par l'asbl « Centre Nature de Botrange » En ce qui concerne les groupes d'enfants et de jeunes, mineurs, cette responsabilité incombe aux adultes qui les encadrent : enseignants, moniteurs, ...
Ce sont eux qui ont autorité sur leur propre groupe.

Chaque accompagnateur de l'asbl « Centre Nature de Botrange » est entièrement dégagé de ces responsabilités : par définition, il accompagne, il est le garant du bon fonctionnement du matériel utilisé et il effectue toute réparation nécessaire, il délivre ses connaissances sportives, scientifiques et historiques.

L'asbl « Centre Nature de Botrange » organise des journées « tout compris » dans lesquelles différents partenaires peuvent intervenir.

L'asbl « Centre Nature de Botrange » ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un sinistre qui surviendrait durant l'activité gérée par un partenaire.

C'est en toute connaissance de cause que le signataire du contrat émis par l'asbl « Centre Nature de Botrange » accepte de confier son groupe à ce partenaire en fonction de l'activité que lui et ses représentants légaux le jour de l'activité ont préalablement choisie.

Le signataire de tout contrat émis par l'asbl « Centre Nature de Botrange » déclare qu'il adhère à son contenu et aux présentes conditions générales sans aucune restriction et qu'il en certifie l'acceptation par ses représentants légaux avant le jour de l'activité et sur place durant toute l'activité.

02. Assurances

Le responsable du groupe engagé dans une activité organisée par l'asbl « Centre Nature de Botrange » certifie être en possession d'une assurance qui couvre son groupe (école, mouvement de jeunesse, famille ou entreprise) tant en responsabilité civile qu'en dommages corporels durant toute la durée des activités prévues dans le contrat conclu avec l'asbl « Centre Nature de Botrange » y compris pendant les trajets nécessaires pour arriver et repartir du lieu de l'activité et tous les trajets internes effectués entre l'arrivée et le départ du groupe.

Les références de cette assurance (compagnie et numéro de police) sont décrites dans le contrat conclu avec l'asbl « Centre Nature de Botrange ».

Chaque collaborateur indépendant ou partenaire de l'asbl « Centre Nature de Botrange » est couvert par une assurance « responsabilité civile – vie professionnelle » en son nom propre pour tout sinistre imputable à un vice du matériel utilisé par lui ou à une faute réputée être de sa propre responsabilité durant l'exercice de sa prestation.

03. Force Majeure.

Si des conditions météorologiques inadéquates empêchaient la réalisation d'une activité, il appartient au responsable représentant l'asbl « Centre Nature de Botrange » de l'annuler, et, soit de la remplacer par une autre activité de même valeur convenue de commun accord, soit de la rembourser intégralement sans aucune indemnité supplémentaire.

Il en va de même :

- en cas d'absence du personnel d'encadrement, animateur ou guide accompagnateur, pour motif sérieux (force majeure),
- en cas de problème majeur survenu chez un partenaire.

04. Attitude en milieu inconnu.

L'asbl « Centre Nature de Botrange » est garant du respect de tous les sites visités : naturels, historiques ou patrimoniaux. Des consignes sont communiquées clairement à nos clients au début de chaque activité. Des attitudes négatives de la part des participants peuvent avoir comme conséquence un arrêt partiel ou total de l'activité sans qu'aucun remboursement ne soit dû.

05. Alcool et cigarettes.

Toute consommation d'alcool et/ou de cigarette(s) est interdite durant les activités proposées par le « Centre Nature de Botrange ».

06. Bris et perte.

Tout matériel endommagé et/ou perdu sera facturé et payé au grand comptant sur base de sa valeur à neuf : un tarif détaillé est disponible et peut être transmis sur simple demande.

07. Nombre de participants.

La qualité de notre travail est fondée sur le souci de préparer minutieusement l'accueil de votre groupe. Dès lors, le nombre de participants sur lequel nous nous mettons d'accord lors de la signature de votre contrat ne peut être revu à la baisse sauf force majeure.

Toute diminution du nombre de participants doit être signalée au moins quinze jours avant le début du séjour. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera prévu.

08. Modalité de paiement.

Le paiement des activités organisées par l'asbl « Centre Nature de Botrange » s'effectue toujours en deux versements :

- un acompte de 50% du montant total à la signature du contrat : c'est la confirmation définitive de votre inscription.

- le solde doit être enregistré huit jours ouvrables avant le jour de votre activité sur le compte de l'asbl « Centre Nature de Botrange » : au plus tard, il sera payé en espèces le jour de votre arrivée faute de quoi l'activité ne débutera pas.

09. Retard de paiement.

Tout retard de paiement injustifié entraîne de plein droit et sans mise en demeure, d'une part, le débit d'une indemnité égale à 20% du montant de la facture avec un minimum de 62,00 €, et, d'autre part un intérêt conventionnel de 12% par an qui court jusqu'au jour du paiement.

De plus, les frais de prise en charge par la société de recouvrement de créances (loi du 01/07/2003) seront à charge du débiteur défaillant.

10. Annulation pure et simple.

Si vous annulez votre réservation, les conditions suivantes sont d'application :

10 % du montant de votre participation restent acquis à titre d'indemnité dans tous les cas ;

50 % du montant de votre participation sont dus si l'annulation intervient entre 30 et 15 jours ouvrables avant le début de votre activité ;

80 % du montant de votre participation sont dus si l'annulation intervient entre 14 et 7 jours ouvrables avant le début de votre activité ;

100 % du montant de votre participation sont dus si l'annulation intervient entre 6 et 1 jour(s) ouvrable(s) avant le début de votre activité.

11. La caution.

Une caution peut être demandée lors de la location de matériel en dehors des activités accompagnées par une équipe de l'asbl « Centre Nature de Botrange » : le montant de la caution est précisé dans chaque contrat. Prévue en espèce, la caution est restituée au terme de la location si aucun dégât n'a été constaté.

12. Litiges.

Le droit belge est applicable pour l'exécution et l'interprétation de tout contrat rédigé par l'asbl « Centre Nature de Botrange ». En cas de litiges, seuls les Tribunaux de Verviers sont compétents.